FEDERATION FRANCAISE
DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DES MOULINS

FFAM

Fédération Française des Associations

de sauvegarde des Moulins

Pour des rivières vivantes...
Nos moulins, énergie du passé... ressources du futur.

Le nouveau classement des rivières met en péril les seuils des moulins.

Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

www.moulinsdefrance.org
Musées des Arts et Traditions populaires – Rue du Mahatma Gandhi – 75116 PARIS
Adresse administrative : Rouffiac c/o André Garrigues 48000 St BAUZILE
Tél. 09 64 19 83 10

Association de sauvegarde sans but lucratif régie par la loi 1901 déclarée sous le n° 77/1894
SIRET 321 895 898 00021 - APE 913 E

Au 16e siècle

MOULINS et ABONDANCE PISCICOLE sont COMPATIBLES

«En 1576, la veuve du valet de chambre ordinaire du roi acquiert de son frère, Sieur de la Roche, le moulin de G... sur le B...

En 1594, le roi Henri IV donne au sieur de Ravenier une « sauvegarde pour conserver sa pesche en la rivière du B... ».

En ces temps, la pêche n'est pas un loisir mais une activité source de protéines animales. Cette « sauvegarde » témoigne de la richesse piscicole du cours d'eau.

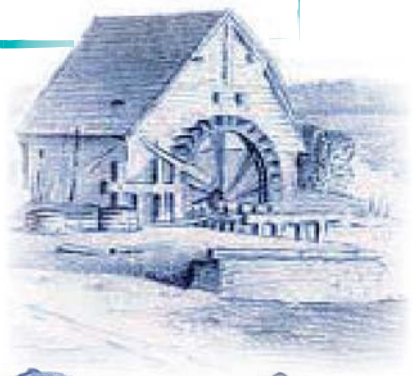

Au 18e siècle

Toujours des MOULINS et des TRUITES

«Le B..., appelé " La rivière du Roi ", est affermé par tranches aux seigneurs des manoirs voisins.

La rivière du Roi est alors très fournie en poissons et particulièrement des truites », écrit un historien du début du 20e. « Curieusement », les six moulins sont alors en activité.

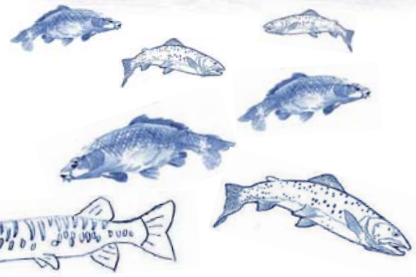

Au 20e siècle

Jusqu'aux années cinquante, encore des MOULINS et des TRUITES

Dans la seconde moitié du 20e siècle, le nombre de moulins diminue, pourtant décroissance régulière du cheptel piscicole. La durée annuelle et les modalités de la pêche sont réglementées pour préserver la ressource.

Au 21e siècle

Encore des MOULINS mais de RARES TRUITES

La pêche n'est autorisée que 6 mois par an, à une seule ligne. Le B... est de moins en moins fréquenté par les pêcheurs. La ressource historique en protéines n'existe plus dans le B... Heureusement, la créativité anthropique a mis au point les élevages en batterie de volailles et de mammifères présents dans le bassin du B... Et si cheptel truiticole et agriculture industrielle étaient en évolution inversement proportionnelle ?

« ...Truites et moulins en rotation ne sauraient exister sur le même ruisseau... » nous répètent inlassablement les nouveaux convertis du mythe de la continuité. Aveuglés par leur dogme, ils se dispensent d'une interprétation exacte de la directive européenne dont ils se réclament.

Cette eau qui fut si poissonneuse est bien celle d'un ruisseau de quelques mètres de largeur pour une longueur inférieure à 15 km avec ses ouvrages pluriséculaires.

Miracle, la remédiation existe :

L'administration propose le classement en liste 1.

« Les ouvrages existants fonctionnant avec un contrat d'exploitation devront être mis aux normes lors du renouvellement du contrat.
Les autres ouvrages seront mis aux normes de continuité écologique à des horizons assez lointains. »

Bien des ouvrages existaient déjà au 16e et fonctionnent encore au milieu du 20e. Les truites auraient donc fait savoir qu'elles ne consentent à revenir à leur abondance passée qu'à condition qu'on invente une nouvelle continuité ! Or cette continuité n'a pas varié depuis le 16e.

Caprice de truites ou mythe humain ?

Quoi qu'il en soit, les « intégristes » de la continuité ont prévu de transformer les cours d'eau en « toboggans » de leur source à leur confluence.

Nous devons nous interroger sur la collusion entre le mythe de la continuité « apparu » à quelques « beaux esprits » et la prévalence de puissants intérêts économiques. La recherche scientifique sur la vie des poissons attribue la féminisation des mâles, nuisant de toute évidence à la reproduction, à la présence de médicaments dans les eaux courantes.

En dépit de cela, l'innocence des moulins a bien du mal à être reconnue face aux intérêts des laboratoires pharmaceutiques, à ceux des fabricants d'engrais et d'intrants agricoles, à ceux des industries traitant insuffisamment leurs effluents, etc...

Les défenseurs des moulins ne refusent pas le progrès technique, ils demandent, en toute logique, que la création industrielle qui allège la peine, l'agriculture qui nourrit, l'industrie pharmaceutique qui guérit ou soulage soient des activités neutres pour la pollution aquatique.

Les moyens de restituer une eau aussi pure que celle qui est utilisée existent, ...qu'ils soient mis en œuvre !
Le grave problème de la dégradation de l'eau ne se posera plus.

Préservons donc les seuils pour ne pas avoir à les reconstruire.

Moulin producteur d'électricité toute l'année.

Photo B. Delrue

La roue du moulin de Lugy (62), identique à celle de 1830, a été inaugurée en avril 2007. Sa production électrique, effective depuis novembre 2009, a été calculée d'après l'historique des débits antérieurs à 25 000 KWH/an, elle a atteint 20262 kWh en 2010, vu la sécheresse elle ne devrait pas dépasser 17 460 KWH pour 2011.

Rappelons aux contempteurs des moulins que :

- Les moulins sont les premiers acteurs de la préservation de la ressource en eau depuis des siècles.
- Les moulins rendent à la rivière toute l'eau passant par les moteurs à eau : roues, roudets et turbines...
- Les moulins participent à la sécurité des personnes et des biens : ils atténuent les crues en régulant les débits.
- Les moulins maintiennent la vie dans les biefs quand, ailleurs sur la rivière, les périodes d'étiage la fragilisent.
- Les moulins participent au maintien des nappes phréatiques, à la pérennité des zones humides.
- L'abaissement de la ligne d'eau, par réduction durable de la hauteur de chute, dégrade le bâti riverain (écroulement du pont de Tours en 1978).
- Les moulins, troisième patrimoine architectural français, s'inscrivent pleinement dans l'animation touristique et culturelle.
- Les moulins produisent déjà ou pourront produire de l'électricité injectée sur le réseau en quantité de plus en plus importante, grâce à de nouvelles solutions hydroélectriques (de haute technologie française), sans dépendance des importations de sources d'énergie, sans pollution de l'eau, sans autre dégradation de l'environnement : ni visuelle, ni sonore, sans réchauffement de l'eau, ni de l'atmosphère (pas de rejet de CO_2).

La modernité est la certitude la plus éphémère qui soit :

Souvenons-nous que dans les années 1970, pour amplifier au-delà du raisonnable le productivisme agricole, on a arraché systématiquement les haies avec les dommages sur l'environnement que maintenant on connaît... et reconnaît.
Heureusement, les haies et les bosquets ont pu être replantés !!! Mais à quel prix (pour les contribuables)...
Il ne pourra jamais en être de même pour les moulins et leurs seuils à la fois acteurs et protecteurs du milieu aquatique et de son environnement.

Ne pas jeter sur la voie publique

FFAM
Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

www.moulinsdefrance.org ffam@moulinsdefrance.org